

Valleroy

P'tit Vollo

www.mairie-valleroy.fr

Infos
p.3

Titanobel
p.6

Inondations
p.7

Comité des fêtes
p.8



ENVIRONNEMENT : Pose de nichoirs

DOSSIER CENTRAL



Madame, Monsieur,

Comme en 2020, l'arrivée de l'été semble marquer le bout du tunnel des restrictions sanitaires et nous pouvons nous réjouir enfin de pouvoir bientôt profiter pleinement de nos activités préférées.

Précautions, vaccination restent pourtant plus que jamais d'actualité, car il faut en passer par là pour retrouver notre vie d'avant.

La réouverture des commerces, restaurants, cafés, spectacles, animations doit nous permettre de nous rencontrer à nouveau, même s'il faut encore nous montrer prudent, prendre encore quelques précautions pour éviter tout nouvel emballement du virus.

Le 3 juin, notre commune a été fortement touchée par un orage jamais constaté jusqu'à présent. Seule commune touchée sur cette journée, les pompiers venus de Briey, Audun le roman, Mancieulles, Homécourt, Valleroy-Moineville ont été mobilisés pour accompagner les familles les plus impactées par des inondations totalement imprévisibles et démesurées.

La municipalité a d'ores et déjà sollicité les services de la Préfecture pour déclarer notre commune en état de catastrophe naturelle. Nous restons en attente d'une décision gouvernementale pour ce classement, ce qui permettrait aux sinistrés, le cas échéant, de pouvoir être indemnisés partiellement ou totalement, en fonction de leur contrat d'assurance.

Côté travaux, le retard pris sur le chantier de requalification des rues de Laneufville et de la Poste n'a malheureusement pas pu être rattrapé.

La troisième phase de ce chantier a débuté le 28 juin pour une durée de deux mois environ.

Aussi, je vous demande encore un peu de patience et de tolérance, tout devrait être terminé pour fin août.

Les congés arrivent pour certains d'entre nous, alors que de nombreux Vallerésiens ne quitteront pas notre commune pendant la période des vacances scolaires.

Je vous souhaite donc un bel été en famille, à Valleroy ou sur votre lieu de villégiature.

Je souhaite également de bonnes vacances à nos écoliers, aux enseignants et aux parents d'élèves qui se sont fortement investis tout au long de l'année, dans des conditions compliquées, parfois anxiogènes, mais sans conséquence fort heureusement.

Suite aux annonces gouvernementales, la municipalité et le comité des fêtes ont pris la décision d'organiser le traditionnel feu d'artifices le 13 juillet, sous réserve de l'accord des services de la Préfecture.

Je vous invite à venir nombreux et à participer aux animations proposées.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, de bonnes vacances et rendez-vous à la rentrée.

Le Maire,
Christian **Lamorlette**

> Suivez l'actualité de la ville :

www.mairie-valleroy.fr

Facebook : Mairie de valleroy

> Contacts :

contactsmairie@valleroy54.fr

03.82.46.26.78

03.82.46.32.57

> Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi

de 8 h 00 à 12 h 00

de 13 h 00 à 17 h 00

> Rédaction & impression :

Mairie de Valleroy

7 place de la Mairie

54910 VALLEROY

Scolaire

Prime aux examens

La municipalité souhaite récompenser les jeunes vallerésiens qui ont obtenu leur diplôme.

Une prime de réussite aux examens d'un montant de **30 €** sera attribuée à tous les lauréats du **CAP, BEP** et **Baccalauréat** obtenus en 2021.

Le titulaire de plusieurs diplômes ne pourra percevoir qu'une seule prime.

Pour en bénéficier, vous devez rapporter en mairie avant le 1^{er} novembre 2021 :

- Un RIB personnel (pas celui des parents)
- Le relevé de notes de l'examen obtenu

Allocation de rentrée scolaire

Comme depuis 12 ans, la municipalité a décidé pour l'année 2021/2022 d'attribuer une allocation de rentrée scolaire pour tout élève vallerésien scolarisé à partir de la 6^{ème}.

L'allocation de rentrée scolaire est soumise à l'établissement d'un plafond de ressources.

Le revenu fiscal de référence du foyer de l'année 2020 ne doit pas dépasser :

- Pour 1 enfant : 24 000 €
- Pour 2 enfants : 28 800 €
- Pour 3 enfants : 38 400 €
- Pour 4 enfants : 48 000 €
- Pour 5 enfants : 57 600 €

Le montant de l'allocation s'élève à :

- 40 € pour les élèves scolarisés de la 6^{ème} à la 3^{ème}.
- 70 € pour les élèves scolarisés en seconde, 1^{ère}, terminale, lycée professionnel et apprentis.
- 100 € pour les étudiants sans plafond de ressources.

Afin de bénéficier de cette allocation, veuillez rapporter les documents suivants en mairie avant le **1^{er} décembre 2021**.

- Un certificat de scolarité
- Dernier avis d'imposition sur le revenu
- Un RIB
- Le livret de famille

MILTOL

Une offre qui s'étoffe

La Maison Intercommunale du Loisir et du Tourisme Orne Lorraine se développe et se diversifie. En plus des traditionnels conseils sur les lieux à découvrir sur notre territoire, la MILTOL propose une boutique de produits artisanaux : miel, jus, sirop, créations artisanales.

De nouvelles plaquettes d'informations sont également disponibles en mairie ou sur le site www.miltol-tourisme.com

> INFORMATIONS

- 09.77.77.32.33
- miltol.tourisme@gmail.com
- page Facebook : MILTOL
- 10 place Thiers - BRIEY - VAL DE BRIEY



Pose de nichoirs

À l'école et dans tout le village

Le centre de sauvegarde de la faune Lorraine a sollicité la commune afin de pouvoir installer des nichoirs dans notre village.

En tout, 140 nichoirs sont installés dans l'ensemble de la commune : sur les bâtiments communaux, dans les arbres...

Plusieurs d'entre eux ont été posés à proximité de l'école primaire et les élèves sont venus assister à la mise en place.

Alexandre Portmann, le responsable du centre de sauvegarde en a profité pour expliquer l'utilité de ces nichoirs et les espèces concernées.



Ces nichoirs pèsent entre 10 et 15 kg, ils sont réalisés en béton de bois et ils ont une durée de vie qui peut atteindre 30 ans.

Quelques rappels en ce début d'été

Horaires des travaux

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques peuvent être effectués :

- > Du lundi au vendredi de 8h à 20h
- > Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- > Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Feux de jardins

Les déchets verts, comme les restes de tonte de pelouse, de taille, d'élagage ou de débroussaillage ne peuvent être brûlés dans les jardins.

Le règlement sanitaire départemental rappelle généralement cette interdiction.

Par conséquent, ces déchets doivent être déposés en déchetterie ou compostés individuellement.

Le brûlage de ces déchets dans les jardins est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Aboiement des chiens

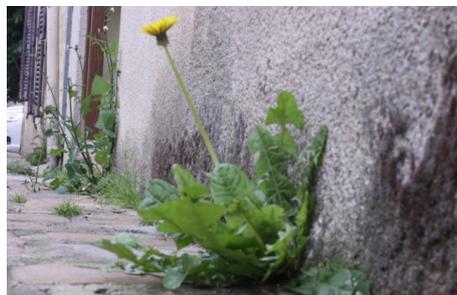
Nous vous rappelons que les **aboiements intempestifs** peuvent être considérés comme des nuisances sonores s'ils sont : continus ou répétés ou d'une trop forte intensité.

Par ailleurs, les animaux de compagnie sont placés sous la responsabilité de leur propriétaire ou de la personne qui en a la garde.

Des herbes dans la rue

L'équipe des espaces verts dispose de moyens d'entretien qui permettent de contenir l'herbe, mais pas de l'empêcher de pousser.

Il appartient aux habitants d'entretenir (balayage, salage, désherbage) le domaine public devant leur habitation et donc au pied des maisons en complément de l'action de nos services techniques.



SIRTOM

Que contient notre poubelle ?

TOUJOURS TROP D'ORDURES MÉNAGÈRES

DÉCHETS PRODUITS PAR LES FRANÇAIS

51% d'ordures ménagères

(déchets non triés) qui finissent incinérées ou mises en décharge



20%

de déchets triés pour être recyclés (emballages, papiers, verre, textiles...)



29%

de déchets apportés en déchèterie pour être recyclés en majorité



Les objectifs en France*

- ▶ -10 % de déchets ménagers en 2020 (par rapport à 2010)
- ▶ -50 % de déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010)
- ▶ 65 % des déchets orientés vers le recyclage en 2025

*Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

DES « INTRUS » QUI POURRAIENT ÊTRE VALORISÉS

Notre poubelle d'ordures ménagères contient :



Plus des 3/4 de son contenu n'y a pas sa place !



Triés dans les bacs ou points d'apport volontaire, ils sont recyclés en nouveaux produits.



Compostés ou déposés dans la poubelle organique, ils sont valorisés en engrais et/ou en biogaz.

En ajoutant les mouchoirs et autres papiers souillés, on peut même monter à 33 %.



Rapportés aux bons endroits, ils sont valorisés ou traités de manière adaptée.

- vêtements, linge et chaussures dans les bornes textiles,
- petits électroménagers, piles et ampoules, dans les magasins,
- médicaments à la pharmacie...

Trop de produits à usage unique



- ▶ Couches, lingettes, mouchoirs en papier, essuie-tout souillés...
- ▶ Vaisselle jetable (couverts, bouteilles, assiettes...)
- ▶ Barquettes alimentaires de plats préparés
- ▶ Gadgets en plastique
- ▶ Etc.

COMMENT FAIRE MIEUX ?

1 Réduire tous les gaspillages, notamment le gaspillage alimentaire à l'origine de 10 % des déchets.

2 Consommer autrement : acheter en vrac, privilégier les éco-recharges, limiter les produits en plastique et les produits jetables...

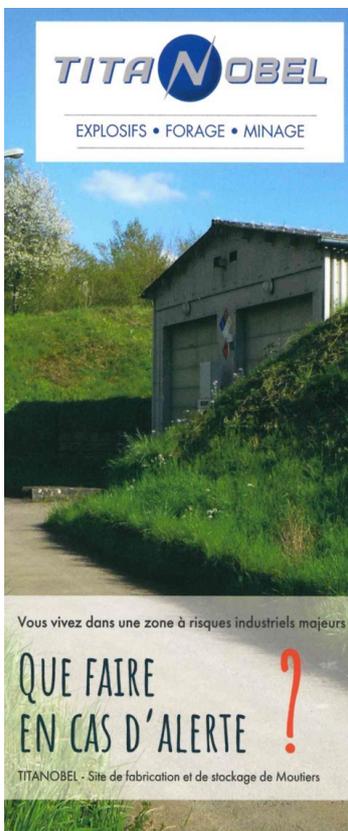
3 Trier les papiers et les emballages pour qu'ils soient recyclés.

4 Trier les déchets verts et alimentaires pour les mettre dans son compost ou via une collecte séparée (obligation de généralisation du tri à la source d'ici décembre 2023).

TITANOBEL

Que faire en cas d'alerte ?

La société Titanobel a édité un guide d'information et de prévention qui comporte la marche à suivre en cas d'alerte.



Pourquoi ce dépliant ?

Vous résidez ou travaillez dans les communes de Auboué, Moineville, Moutiers et Valleroy, qui sont partiellement concernées par un risque industriel majeur lié au site industriel de Moutiers, classé SEVESO seuil haut.

Nous vous indiquons ici la conduite à tenir en cas d'alerte. Celle-ci sera déclenchée par notre sirène uniquement en cas de crainte d'explosion sur notre site dans un délai de quelques minutes à quelques dizaines de minutes, du fait d'événements en cours (par exemple un début d'incendie). Ce document vous permettra également de mieux connaître ce risque ainsi que notre mobilisation afin de le prévenir.

Un accident industriel majeur, c'est... un accident grave, très rare, se produisant dans un établissement industriel et dont les conséquences (émission de produits nocifs ou toxiques, incendie ou explosion) dépassent les limites du site. Ces conséquences pourront affecter les personnes, l'environnement ou les biens.

Vous avez dit SEVESO ?

Suite à l'accident industriel majeur survenu à Seveso en Italie en 1976, les instances européennes ont adopté une directive baptisée « Seveso ». Cette directive impose aux Etats membres de l'Union Européenne la mise en place d'une législation spécifique à l'égard des établissements dont l'activité peut présenter un risque industriel. Parmi les obligations imposées par l'Europe, nous avons un devoir d'information à votre attention.

Pour plus d'informations sur la réglementation en vigueur : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations>

Que faire pour réduire les risques ?

TITANOBEL a réalisé une étude de dangers pour mettre en évidence les risques associés aux installations et l'activité du site, prévoir les conséquences en envisageant les scénarios d'accident, mais aussi définir et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour prévenir les accidents et y faire face (formation du personnel, entretien et maintien des équipements, moyens de lutte incendie).

Cette planification des moyens d'intervention est articulée autour de deux plans d'urgence :

- Un Plan d'Opération Interne (POI) déclenché par TITANOBEL et faisant intervenir son personnel formé avec éventuellement des renforts externes (sapeurs pompiers, gendarmerie, police, etc...) en cas d'événement ne dépassant pas le périmètre du site.
- Un Plan Particulier d'Intervention (PPI) déclenché par le préfet, qui prévoit la mobilisation de l'ensemble des moyens d'intervention et de protection de la population, si les conséquences de l'accident dépassent ou sont susceptibles de dépasser les limites de l'emprise industrielle.

Pour signaler un risque avéré et imminent, TITANOBEL dispose, conformément à la réglementation, d'une **sirène d'alerte des populations**.

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

Dès que vous entendez l'alerte, agissez !

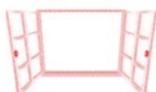


Un essai de la sirène est effectué chaque premier mercredi du mois à 12h00.



Mettez-vous à l'abri
dans le bâtiment le plus proche

Ne restez pas à l'extérieur ni dans votre véhicule.



Protégez-vous

Fermez les portes et les volets.

Ouvrez les fenêtres et les baies vitrées.

Eloignez-vous des surfaces vitrées et abritez-vous derrière un obstacle solide (mur porteur, sous-sol...).



Ecoutez la radio

France Inter sur 95,4 MHz.

France Bleu Lorraine sur 105,8 MHz.

Des informations sur la nature du danger et son évolution vous seront données. Les mesures de sécurité à respecter seront rappelées.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, restez à l'abri

Les enseignants connaissent les consignes et mettront vos enfants en sécurité. En vous déplaçant, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.



Ne téléphonez pas

Pour ne pas encombrer les lignes téléphoniques et réseaux téléphoniques nécessaires aux secours.

Toutes les informations vous seront données par la radio.

Fin de l'alerte



Signal continu pendant 30 secondes

Des pluies spectaculaires

3 juin 2021

Dans l'après-midi du 3 juin, des pluies spectaculaires se sont abattues sur Valleroy nécessitant l'intervention des pompiers.

Aucun dégât humain n'est à déplorer et aucune famille n'a dû être relogée. Néanmoins, pour permettre l'indemnisation des sinistrés, la commune a demandé le classement en état de catastrophe naturelle.



> Pour voir les vidéos transmises par des témoins : <http://mairie-valleroy.fr/2021/06/07/inondations-4-juin-2021/>

NOUVELLES ENTREPRISES

Ma petite boîte

Pâtisserie, traiteur

Anthony CELLA, chef pâtissier chocolatier, vous propose une gamme de produits artisanaux fabriqués maison : traiteur, entremets...

Pensez à commander

> CONTACTS

- 07.86.94.80.81
- mapetiteboite.anthony.c@gmail.com
- page Facebook : Ma petite boîte. Pâtisserie, traiteur
- 57 rue sur Orne - VALLEROY



Les Bricoles de Gus

Fabrication artisanale de mobiliers et décorations

Créations artisanales réalisées majoritairement à partir de matériaux de récupération : lampes, mobilier, objets de décoration...

Possibilité de créer son projet sur demande

> CONTACTS

- 06.21.49.22.28
- lesbricolesdegus@gmail.com
- page Facebook : lesbricolesdegus
- 38 av Charles de Gaulle - VALLEROY



**LES
BRICOLES
DE
GUS**

Cérémonies patriotiques

8 Mai



Cérémonie de la stèle (19 mai)



13 juillet

Reprise des activités

Un allègement des protocoles sanitaires et de la pression épidémique nous permettent de reprendre progressivement nos activités.

Le 13 juillet vous retrouverez donc une partie des animations habituelles ainsi que le feu d'artifices.

Attention : les mesures barrières et la distanciation physique sont maintenues

13 JUILLET

CENTRE SOCIO / A PARTIR DE 14H / CONCOURS DE PÉTANQUE / FOOT / BUVETTE (SANS RESTAURATION)

STADE / 23H / FEU D'ARTIFICES

Bibliothèque municipale

1er étage de la salle des fêtes

> Horaires :

Mercredi de 9h00 à 12h00

Samedi de 9h00 à 12h00

> Téléphone : 03.82.20.96.63

Fermeture annuelle :

Du 26 juillet au 15 août



Virginie Muller,
responsable de la
Bibliothèque